

Retrait de la délibération
2020-031 du 10 décembre
2020.

DCM n° 2021-004



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présents : Alice ROGGIERO, Patrice BLANC, Audrey DALMASSO, Michel CAVIGNAUX, Muriel CHRETIEN, Jean-Pierre AYALA, Anais MOYA-PUGET, Jean-Pierre FRICKER, Jacqueline ROUX, Richard FREZE, Idalmis GREBAUX, Franck LIBERATO, Mohamed LASRI, Olivier BARBE, Marjorie RICAUD, Caroline ALLIBERT, Céline DARVES-BLANC, Henri JAUBERT, Jean-Luc AURELLIONNET, Magali LANCELIER, Christophe GOMARIZ, Grégory ALI-OGLOU

Absents ayant donné procuration : Marie-Christine GENEST à Alice ROGGIERO

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Muriel CHRETIEN

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte à 18h30

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-015, en date du 15 juillet 2020, approuvant le Budget Primitif;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-31, en date du 10 décembre 2020, relative à Décision modificative n°1 ;

Considérant la dissolution du SIVU sécurité civile et conformément à l'arrêté Préfectoral du 3 sept 2020, il est nécessaire de procéder aux écritures comptables suivantes :

Répartition du 515 selon arrêté préfectoral du 3 septembre 2020 :

Solde 515	Les Baux de Provence	Maussane les Alpilles	Mouriès	Paradou
		18.40%	31.57%	34.77%
117603.16	21 638.98	37 127.32	40 890.62	17 946.24

Reprise des résultats par les communes et le SDIS selon l'arrêté préf

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
 Reçu en préfecture le 12/02/2021
 Affiché le 
 ID : 013-211300652-20210126-DCM2021004-DE

	Résultats par section	Les Baux de Provence	Maussane les Alpilles	Mouriès	Paradou	SDIS 13
		18.40%	31.57%	34.77%	15.26%	
Section d'Investissement	5.21	0.96	1.64	1.81	0.8	0
Section de fonctionnement	117 597.95	21 638.02	37 125.97	40 888.81	17 945.45	0
	117 603.16	21 638.98	37 127.32	40 890.62	17 946.21	0

Intégration dans le budget communal :

	Montant Budget	Montant décision Modificative	DM
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	83 394	40 888.81	124 282.81
RECETTES INVESTISSEMENT			
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	791 765.68	1.81	791 767.49
TOTAL		40 890.62	

Considérant que les autres éléments financiers de la délibération du Conseil Municipal susvisée peuvent être retirés ;

Entendu l'exposé de M. Cavignaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité, décide :

Article 1 : Le Retrait de la délibération du conseil municipal n°2020-31, en date du 10 décembre 2020, approuvant la décision modificative n°1.

Article 2 : Suite à la dissolution du SIVU sécurité civile, il convient de procéder à ces écritures comptables.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Alice ROGGIERO